

Envoyé en préfecture le 06/06/2014

Reçu en préfecture le 06/06/2014

Affiché le 06/06/14

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2014
N°49/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE DEUX JUIN,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., JL. CATTANI, CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CHAIB J. à CAILLAT G., MILET F. à NIVON J., ZANNI B. à CHABANY S.

ABSENTE : S. KOENIG

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur SANCHEZ Didier est nommé secrétaire de séance.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGERS DU CENTRE-VILLE SUR LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC

M. le Maire, Président de la CAO, rappelle au Conseil les grandes lignes du marché. Il informe le Conseil du résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 19 mai 2014.

C'est l'entreprise EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE – 8 Rue Diderot – BP 237 – 38 405 SAINT MARTIN D'HERES, qui s'est révélée la mieux disante pour le lot N°1 : terrassements – réseaux – voirie pour un montant de 1 058 529,55HT

C'est l'entreprise NETWORK SERVICES – 33 rue du BEAL – 38 400 SAINT MARTIN D'HERES, qui s'est révélée la mieux disante pour le lot N°2 : éclairage public. Pour un montant de 198 939,30 HT

C'est l'entreprise SAS TOUTENVERT – ZI La Gloriette – 38 160 CHATTE, qui s'est révélée la mieux disante pour le lot N°3 : aménagements de surface, mobilier, espaces verts 316 742,00HT

Il s'agit d'un marché unique, à lots, passé en procédure adaptée (article 28 du CMP).

Le montant total du marché pour l'ensemble des 3 lots s'élèvent à : 1 574 210,85 € H.T. soit 1 889 053,02 € TTC.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les pièces du marché avec les entreprises retenues.

Envoyé en préfecture le 06/06/2014

Reçu en préfecture le 06/06/2014

Affiché le 06/06/14 SLO

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché de travaux d'aménagement du centre ville.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 6 juin 2014

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Le Maire

R. Le Maire, Maire



M. L. C. Maire

